



## Ensemble, revendiquons les Droits des Sans-Papiers

### Sans-Papiers en lutte

Chronique n°136

Jeudi 11 septembre 2008

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous le texte rédigé par Françoise, soutien actif et quasi permanente depuis l'occupation de l'église Saint Paul à Massy.

Françoise a assisté à toutes les audiences. Elle pense (et nous aussi) que la presse et les soutiens doivent être saisis de ce qui se passe actuellement alors même que le Gouvernement annonce 800 régularisations dans le cadre du travail. 800 dossiers similaires aux 296 dossiers rejetés par la Préfecture de l'Essonne et dont le sort se joue actuellement au Tribunal de Versailles.

## Au Tribunal Administratif, avec les Sans-Papiers

témoignage de Françoise G., soutien de base, depuis l'occupation.

Personne ne conteste ma nationalité, française au demeurant, et si je me rends au Tribunal Administratif de Versailles, ce n'est que pour soutenir, encourager et pouvoir témoigner pour ces camarades, dont certains sont devenus des amis proches, **du Collectif des Sans Papiers de l'Essonne qui a occupé l'église St Paul de Massy, au printemps et l'été 2007**. Pourtant, dès que j'entre dans la salle, je suis fébrile et ma gorge s'assèche d'émotion et d'anxiété. Moi, je peux boire et je bois, mais l'angoisse desséchante revient aussitôt...mais j'imagine l'émotion des "convoqués", qui, eux, sont dos au mur.

Ils ne peuvent, ni ne veulent ni boire, ni prendre un café et encore moins un petit biscuit, car le Ramadan est commencé depuis quelques jours, et rompre leur jeûne, serait comme rompre un cordon ombilical, ce serait détruire ce qui les fait tenir... et se tenir debout.

Sur l'estrade, une ligne de magistrats et de personnel judiciaire égraine les piles de dossiers de ces justiciables. Ils s'efforcent de paraître neutre et ils ont la banalité de gens qu'on croise dans la rue. L'ambiance est feutrée, on est obligé de tendre l'oreille car les micros ne sont pas utilisés. Le public est toléré, mais on ne fait guère d'efforts pour qu'il entende, encore moins qu'il comprenne.

Contacts : 06 22 86 12 00 et 06 16 72 70 55

[Sans.papiers.en.lutte@gmail.com](mailto:Sans.papiers.en.lutte@gmail.com)

<http://sanspapiersenlutte.blogspot.com>

Les étrangers, sans titre de séjour ont beau avoir mis leurs beaux habits, avoir parfois avec eux leurs enfants, leur compagnon, leurs parents, tout est organisé pour qu'on oublie que ce sont des personnes dont on épiluche la vie et dont on piétine consciencieusement les projets.

En fait le cadre judiciaire est biaisé : le but du jeu est seulement d'examiner si les refus de Titre de Séjour et si les OQTF [Obligation de Quitter le Territoire Français] distribués généreusement par les Préfets sont conformes au regard des réglementations et des lois sur le non-séjour des étrangers qui se sont empilées ces dernières années, de plus en plus restrictives et de plus en plus violentes, comme la loi CESEDA.

Par ailleurs, toute la procédure en amont, est basée sur des demandes au titre de "vie privée et familiale", donc on n'a pas la possibilité de basculer sur une argumentation en faveur de régularisations qui pourraient se faire au titre de "travailleur dans des métiers en tension" (c.à.d. d. pour lesquels on a besoin de main d'œuvre). Autant dire que c'est un dialogue de sourds; accru par le fait que toute la procédure est écrite et que l'audience est accélérée et assez formelle. Les interventions orales des avocats et des Sans Papiers eux-mêmes sont tolérées mais peu encouragées

Autant dire qu'on s'intéresse à la Forme, mais pas aux conséquences que les jugements auront sur toutes ces vies déjà bien malmenées.

Il n'est jamais question non plus du **contexte économique** : utilisation sur les travaux durs et rebutants, par le biais de l'intérim et de la sous-traitance, **et social** : des vies de travailleurs pauvres, à la recherche d'un petit lieu privé où dormir et poser leurs maigres affaires et leurs gros dossiers...et encore moins du **contexte historique** : après les strates de colonisation, il est bien naturel de venir chercher une vie meilleure dans un pays dont on connaît la langue, d'autant qu'on a appris qu'il se targue d'être un état de Droit, respectant les Hommes dans leurs diversités etc...

La plupart des Sans Papiers ont un **avocat**, grâce à l'Aide Juridictionnelle, et la plupart des avocats sont motivés et combatifs, certains restent sur le terrain préalablement circonscrit et s'en remettent à la cour pour étudier le mémoire en défense qu'ils ont élaboré et qui est déjà dans le dossier, espérant peut-être en abrégant, être mieux perçu par la Cour. Mais d'autres, arrivent à faire sortir leur client de l'anonymat et bravement font face en relevant l'incohérence d'un système qui pourchasse les Sans Papiers, mais accepte leurs impôts et leur cotisations sociales.

La cheville ouvrière du processus de décision est le (ou la) Commissaire du Gouvernement, mettant les bouchées doubles, vu l'embouteillage, qui a analysé les dizaines de dossiers, contenant des dizaines de pièces dont il (ou elle) a estimé la véracité et le poids et qui fournit une analyse subtile se terminant ainsi dans 99% des cas... "Je vous invite donc à rejeter cette demande, (du Sans Papier opposé au Préfet), car les actes ont été faits dans les règles et rien (ni les Droits de l'Homme, ni les Droits de l'Enfant...ni le Comité de réception dans son pays d'origine) ne s'oppose à son retour."

Contacts : 06 22 86 12 00 et 06 16 72 70 55

[Sans.papiers.en.lutte@gmail.com](mailto:Sans.papiers.en.lutte@gmail.com)

<http://sanspapiersenlutte.blogspot.com>

## **J'ai vu :**

**Rejet demandé** pour un jeune dont on n'aura même pas voulu savoir l'histoire ; **mauritanien noir**, victime comme ceux de son ethnie, d'ostracisme et de déni de Droit dans un pays où l'esclavage sur des fondements ethniques, n'est pas si loin. Il a perdu le contact avec ses parents déplacés, parents qui l'aimaient si tendrement qu'ils ont organisé son départ vers l'Europe, après que son frère de 16 ans ait été abattu au cours d'une vague de répression et que lui-même ait été, par deux fois, emprisonné, maltraité –c'est peu dire- menacé de mort par la police, hors de tout jugement. En France, demande d'asile politique, refus de l'OFPPA, recours, re-refus. Mais on ne veut pas savoir que le 7 août dernier, il y a eu, en Mauritanie, un putsch de militaires qui a destitué le Président "démocratiquement élu".

Pour autant, au T.A. aussi, la conclusion est que le rejet de régularisation et OQTF du Préfet sont bien conformes aux lois CESEDA. " Monsieur, vous n'avez pas prouvé que vous étiez personnellement menacé, donc rien ne s'oppose à votre transfert..."

**Rejet demandé** pour des **couples** qui se sont trouvés ou reconstitués en France, dont les **enfants** sont nés ici, ou nés ailleurs, ou adoptés, ou reconnus, bref qui vivent ici en famille et y sont scolarisés. Ces parents se battent sur tous les fronts pour survivre, pour se loger, pour leur donner des conditions pour progresser dans une formation, pour les entretenir pour qu'ils aient une vie normale, avec des copains de leur âge...

"Les décisions préfectorales ne sont pas en contradiction ni avec les Droits de l'Homme, ni avec les Droits de l'Enfant (par quel tour de passe- passe?) et rien ne s'oppose à ce qu'ils aillent reconstituer leur famille dans leur pays d'origine" (au Maroc, en Turquie, au Mali, en Tunisie, au Cap Vert...)

**Rejet préconisé** pour une **vielle dame marocaine veuve et diabétique**, à l'âge incertain d'après les papiers, mais à la voir si fragile, elle a autour de 80 ans. Un de ses fils qui a la nationalité française et en a les moyens, veut la garder près de lui, on argumente : mais non, elle est autonome, elle n'a qu'à se faire prendre en charge par ses autres enfants au Maroc.

**Rejet demandé** pour ces **conjoints de Français** enjoint de retourner au pays (au frais de qui ?), chercher un visa au Consulat qui les délivre au compte-goutte et pour lequel il faut attendre des mois (en vivant au frais de qui ?), dans l'incertitude de l'issue...

**Rejet demandé** pour un **jeune** dont le père a fini sa carrière de fonctionnaire au Sénégal, après avoir été **militaire dans l'armée française** et y avoir fait 4 ans de guerre d'Indochine, choix certes contestable, mais qui devrait ouvrir de plein droit un droit de séjour en France pour ses descendants. Le tribunal tiendra-t- il compte de ses compétences multiples et de la qualité de son intégration ?

Quel sera le jugement pour cet Africain qui, en attendant son tour, a tremblé plusieurs heures, tendu comme une corde ; quand il a pu prendre la parole, il a énoncé sa propre plaidoirie, de façon magistrale, sans notes, demandant à ne pas être expulsé vers la **RDC ex-Zaïre** où les

Contacts : 06 22 86 12 00 et 06 16 72 70 55

[Sans.papiers.en.lutte@gmail.com](mailto:Sans.papiers.en.lutte@gmail.com)

<http://sanspapiersenlutte.blogspot.com>

guerres ont fait 4 Millions de morts ces dernières années ? Ajoutons qu'il a 2 grands enfants déplacés dans 2 pays africains différents, mais qu'il a perdu leurs traces.

On a une idée des parcours chaotiques de beaucoup de ces justiciables qui ont plus besoin de compréhension et de reconnaissance de leurs droits fondamentaux que de répression.

Le **rejet** est demandé aussi pour notre ami **tunisien, sourd** de naissance, travaillant en France depuis 16 ans, hébergé par un oncle (régularisé, lui). Il est actif, et si expressif qu'il se lie avec tout le monde. Rejet demandé car "il n'a pas démontré qu'il n'a pas d'attache au pays (et quand bien même ?) et que rien ne s'oppose à son retour".

Où l'on voit que les stratégies familiales pour s'organiser et se venir en aide sont disloquées sans le moindre respect des Droits Humains.

Dans cette atmosphère feutrée où les procédures se donnent des airs d'équité, j'ai vu une quantité de fois demander le **rejet** pour ces dizaines de **travailleurs célibataires** qui se lèvent à 5H du matin, en toute saison, pour traverser l'Ile de France et aller bosser et gagner leur raison de vivre ici : quelques euros qu'ils gratteront sur leur maigre paye et sur leurs petits plaisirs et qu'ils enverront à leur famille élargie.

Leurs cotisations aux associations communautaires permettent d'équiper le village de pont, buse, pompes, école, préau couvert pour les récréations, collège, salle polyvalente, dispensaire, ambulance etc...d'installer des ateliers d'activités artisanales qui fournissent un peu de travail sur place et de recruter des enseignants, dans des pays où les structures d'état ne se souviennent qu'il existe des provinces éloignées que pour lever des taxes.

Ces petits dons de fourmis, quand on les cumule, sont plus importants que l'aide publique au développement (APD), qui ne semble pas aboutir aux bons destinataires en Afrique, d'autant qu'elle est amputée des frais des expulsions de Migrants (centres de rétentions, transports, escortes policières...)

Ceux qu'on appelle Sans Papiers et qui manifestent de telles valeurs de solidarité et d'entraide,

eux qui créent des liens vivants et honnêtes entre pays et continents, qui sont un peu les ambassadeurs de pays d'ailleurs pour lesquels les gens d'Europe éprouvent méfiance et fascination, est-ce qu'on les laissera sans droits ? Est-ce qu'on creusera encore davantage les disparités mondiales ?

Dates et lieux à retenir :

Vendredi 12 septembre à 10h00 : Audiences au Tribunal Administratif de Versailles

Vendredi 12 septembre à 14h30 : Audiences au Tribunal Administratif de Versailles

Adresse du Tribunal : 56, avenue de Saint Cloud. Un conseil, munissez-vous de monnaie car si à l'intérieur les demandes de rejet pleuvent, à l'extérieur ce sont les contraventions.

Arrêt des Expulsions // Régularisations Maintenant !!

Contacts : 06 22 86 12 00 et 06 16 72 70 55

[Sans.papiers.en.lutte@gmail.com](mailto:Sans.papiers.en.lutte@gmail.com)

<http://sanspapiersenlutte.blogspot.com>